



Jurisprudence en droit civil et pénal

Par **betty bellini**, le **25/01/2017** à **16:06**

Bonjour,

Mon mari est décédé de la legionnelose contractée dans un établissement de santé qui a été reconnu par une expertise responsable du décès de celui-ci.

Une transaction amiable est sur le point d'aboutir mais il persiste un point de droit important. Mon avocate affirme que la jurisprudence a changé et que "l'indemnisation pour perte de chance de survie" n'est plus d'actualité.

Toutes les associations de victimes contactées assurent le contraire puisqu'un seul jugement, à fortiori s'il ne s'agit pas de la décision de la cour de cassation, ne peut être considéré comme une jurisprudence.

Qu'en est-il?

Merci d'avance. Salutations